



## « Réinventer le patrimoine » : les 12 lauréats sélectionnés

### ARTICLE

**Le jury\*, réuni à Matignon vendredi 13 décembre, a sélectionné les douze lauréats qui seront accompagnés par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, la Banque des Territoires et Atout France dans leur mise en œuvre courant 2020.**

Jacqueline GOURAULT, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et Franck RIESTER, ministre de la Culture, annonçaient au château de Fontainebleau, à l'occasion des Journées européennes du patrimoine le 21 septembre dernier, le lancement de la mission « Réinventer le patrimoine », confiée par le Premier Ministre à Philippe AUGIER, maire de Deauville. Cette mission a pour objectif de mettre en valeur le patrimoine touristique français à travers un appel à projets national ayant pour ambition de réhabiliter et transformer des sites à valeur patrimoniale ou architecturale en projets hôteliers, culturels, événementiels ou tiers-lieux.

***Parmi les 96 dossiers déposés, les 12 projets lauréats sont :***

- La Place Ducale de Charleville-Mézières (Ardennes)
- Le Fort Saint-Nicolas de Marseille (Bouches-du-Rhône)
- La Briqueterie de la Grève-sur-Mignon (Charente-Maritime)
- Le Couvent de la Visitation du Puy-en-Velay (Haute-Loire)
- La Citadelle de Givet à Charlemont (Ardennes)
- Le Familistère de Guise (Aisne)
- Le Château de Courtanvaux (Sarthe)
- La Ferme Nord de Zuydcoote (Nord)
- Le Domaine de Pontigny (Yonne)

- Le Centre Hospitalier Gérard Marchant de Toulouse (Haute-Garonne)
- Le Parc de Wesserling (Haut-Rhin)
- Le Château de L'Isle Briand (Maine-et-Loire)

**Les lauréats de cet appel à projets « Réinventer le patrimoine » seront réunis par les ministres en début d'année 2020.**

« Réinventer le Patrimoine » s'appuie sur un fonds d'ingénierie destiné à accompagner les lauréats dans la définition de leurs projets d'investissement et à en accélérer la concrétisation, en facilitant notamment les partenariats privés en matière d'exploitation et d'investissement.

Le pilotage technique de ce fonds, annoncé par le Comité Interministériel au Tourisme le 17 mai dernier, est assuré par le ministère chargé de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, le ministère de la Culture, ainsi que l'Agence Nationale de la cohésion des territoires, la Banque des Territoires et Atout France sous le parrainage de Philippe AUGIER, maire de Deauville.

Les 12 projets sélectionnés feront l'objet d'une expérimentation pendant l'année 2020 dont l'objectif est d'accompagner les porteurs dans les procédures préalables à l'aboutissement des projets d'investissement : faisabilité technique, programmation des animations et services, consolidation du modèle juridique et financier, optimisation de la gouvernance et pilotage de projet. L'expérimentation prévoit également de mettre en relation très en amont les porteurs de projet publics avec des opérateurs exploitants et investisseurs privés, internationaux, nationaux et locaux.

Ce fonds, cofinancé par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et la Banque des Territoires, a vocation à accompagner la transformation de patrimoine laissé vacant vers une seconde vie et à contribuer au rayonnement de tous les territoires. Il s'inscrit pleinement dans le cadre de l'action de l'Agence nationale de la cohésion des territoires en matière d'accompagnement en ingénierie notamment en faveur des territoires ruraux et de la Banque des Territoires pour renforcer l'attractivité des territoires.

Au-delà de la vocation touristique des projets (services d'hébergement et de restauration, offre de loisirs et événementielle), l'expérimentation mettra l'accent sur l'animation et la cohésion territoriales de proximité que devront mettre en place les sites retenus, dès la phase de travaux, notamment, à travers une offre culturelle de qualité et des usages de type « tiers-lieux ».

**Jacqueline GOURAULT**, ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, souligne « l'importance de cet appel à projets pour les collectivités territoriales qui souhaitent réhabiliter et transformer leur patrimoine dans un but touristique ou culturel. Cet appel à projets s'inscrit pleinement dans le cadre de l'action de l'Agence nationale de la cohésion des territoires à savoir accompagner les territoires, et notamment les territoires ruraux, en ingénierie pour leur permettre de concrétiser leurs projets ».

**Franck RIESTER**, ministre de la Culture indique « J'ai la conviction que la valorisation du patrimoine peut être un formidable levier de développement pour les territoires - le ministère de la Culture sera pleinement engagé au service des 12 lauréats que je félicite chaleureusement ».

**(\*) Membres du jury**

- Philippe Augier, maire de Deauville et président du jury.
- Delphine Aboulker, directrice adjointe de l'École de Chaillot.
- Nicolas Combes, directeur général adjoint de la Saline royale d'Arc-et-Senans
- Guillaume Fonquernie, directeur général de Lov Hotel Collection.
- Sophie Huberson, déléguée générale du Syndicat National des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (SNELAC).
- Frédéric Jousset, directeur général de Webhelp, président de Beaux-Arts Magazine et membre du Conseil d'Administration du Musée du Louvre.
- Alexia Noyon, directrice de la Chartreuse de Neuville.
- Yolaine Prout, déléguée générale de France Tiers-Lieux
- Saadia Tamelikecht, architecte des Bâtiments de France de Seine-Saint-Denis et conservatrice de la Basilique de Saint-Denis.

*Visuel : Château de Courtanvaux ©Henk Hansen*